



# PÔLE EMPLOI REFUSE DE PAYER DES ALLOCATIONS, LES CHÔMEURS CONTINUENT LA LUTTE !

## FACE AU MÉPRIS DE PÔLE EMPLOI, NOUS NE LÂCHERONS PAS !

Face à Pôle Emploi qui les spolie de leur droit, à Marseille, quatre chômeuses ont décidé d'assigner pôle emploi en justice le 2/12. Mais sous prétexte que Pôle n'avait pas les dossiers, l'audience est reportée au 16/12 ! Jusqu'à quand cet acharnement ?

- Une salariée privée d'emploi a accepté un travail à un niveau de salaire inférieur à son allocation chômage, la réglementation prévoyant une compensation partielle. Au bout d'un an on lui réclame près de 3000 €...parce que Pôle-Emploi a mal lu les fiches de paie !
- Une autre doit attendre l'issue de son procès prud'homal (deux ans) pour être indemnisée...
- La 3<sup>ème</sup> a reçu plus de **20 lettres en quelques mois** portant des montants et une durée des droits variables.

La direction de Pôle emploi ainsi que le médiateur ont été saisis. Se cachant derrière leur propre interprétation des règlements et des lois,  **systématiquement la seule réponse apportée a été le mépris et la poursuite des sanctions. Le comité CGT Chômeurs dénonce cette attitude scandaleuse et se joint aux 4 chômeuses afin de contraindre Pôle emploi à remplir sa mission de service public de l'emploi : nous les soutiendrons jusqu'au bout !**

Encore une fois, c'est la preuve que la fusion ANPE/Assedic est un échec ! Tant pour les salariés de l'institution que pour les chômeurs !

C'est pourquoi nous nous associons aux luttes menées par les salariés de Pôle Emploi pour stopper la politique de harcèlement contre les chômeurs. L'organisation de la répression et de la misère pour offrir aux entreprises des salariés au rabais (salaires de misère, précarité, flicage...), ça suffit !

## NOUS NE SOMMES PAS DES ASSISTÉ-E-S !

Nous revendiquons avant tout un emploi stable et choisi avec un salaire minimum de 1700 €, correspondant à nos qualifications et non aux besoins du patronat.

L'allocation chômage n'est ni de la charité, ni un geste gracieux, c'est un droit acquis qui doit correspondre aux 80% du dernier salaire perçu.

**EXIGEONS POUR CES CHÔMEUSES ET POUR L'ENSEMBLE DES PRIVÉS D'EMPLOI QUE PÔLE EMPLOI REMPLISSE SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC ET RÉTABLISSE LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS !**

**Rassemblement DEVANT LE TGI de Marseille  
Vendredi 16 décembre à 8h30**